Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en chirurgie orthopédique

A.M. 25-03-2026 M.B. 10-04-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en chirurgie orthopédique ;

Considérant la démission du Docteur THIENPONT Emmanuel ;

Considérant que la Faculté de Médecine de l'Université catholique de Louvain a proposé un membre docteur en médecine, chirurgie et accouchement agréé comme spécialiste en chirurgie orthopédique qui occupe effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que les membres visés à l'article 1er remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer un remplaçant au Docteur THIENPONT, démissionnaire,

Arrête :

Article 1er. - L'article 1er, 1°, de l'arrêté ministériel du 17 novembre 2025 portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en chirurgie orthopédique est remplacé par ce qui suit :

« 1° En tant que membres occupant des fonctions académiques, visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	**Membres suppléants**
Docteur CORNU Olivier	Docteure WAUTIER Delphine
Docteur LIBOUTON Xavier	Docteur SCHUBERT Thomas
Docteur FABECK Laurent	/
Docteur MOUNGONDO Fabian	/
Docteure SCHROUFF Isabelle	Docteur THIRION Thierry
Docteur KURTH William	Docteur DANIEL Christophe

».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 25 mars 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS